

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 37 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 29/03/2024 - Affichage : 29/03/2024

Convocation Générale : 05/04/2024 - Affichage : 05/04/2024

Le onze avril deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 11.04.24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER - 05.04.24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 05.04.24	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir donné à Brigitte BOUZEAU - 02.04.24	
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11.04.24	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024
Budget annexe SPANC
Délibération n° 2024-042

Membres en exercice : 44
 Membres présents : 37
 Membres représentés : 5
 Abstentions : 0
 Votants : 42
 Contre : 0
 Pour : 42

Le Conseil communautaire,

Vu la commission finances du 21 mars 2024,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2024 ;
- **ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif annexe SPANC 2024 comme suit :

Section de fonctionnement : 19 699.90€.

BUDGET SPANC SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	17 263.40 €	18 672.60 €	8.16%	94.79%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 806.39 €	877.30 €	-68.74%	4.45%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	350.00 €	100.00 €	-71.43%	0.51%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		- €		
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	70 €	50.00 €		0.25%
Chapitre 002: Déficit reporté				
Total dépenses de fonctionnement	20 489.79 €	19 699.90 €	-3.86%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	19 963.40 €	19 604.30 €	-1.80%	99.51%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €		
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €		
Chapitre 002: Excédent reporté	526.39 €	95.60 €	-81.84%	0.49%
Total recettes de fonctionnement	20 489.79 €	19 699.90 €	-3.86%	100.00%

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
 Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 avril 2024

Le Président
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Glorieuse - 44 000 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
 La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Affichage :

du :